

Pourquoi mon compte de taxes municipales varie-t-il?

Le montant à payer sur le compte de taxes peut varier si un des trois éléments indiqués ci-dessous est différent par rapport à l'année précédente :

1. Valeur totale de l'immeuble
2. Taux de taxe foncière
3. Tarification des services (eau, égout, cueillette des matières résiduelles, etc.)

Pour l'année 2025, un nouveau rôle d'évaluation a été déposé. Afin de limiter l'impact de l'augmentation des valeurs foncières résultant de ce nouveau rôle, **le taux de base a été ajusté à la baisse, passant de 0,5094 \$ à 0,3617 \$** pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation.

Pourquoi l'évaluation de ma propriété varie t'elle même si je n'ai fait aucun changement?



La Loi oblige l'évaluateur à établir les valeurs au rôle triennal 2025-2026-2027 en fonction de l'état de votre immeuble, mais aussi en fonction des conditions du marché immobilier (transactions immobilières sur le territoire de la municipalité pour des immeubles ayant des caractéristiques similaires à celles de votre propriété) en date du 1^{er} juillet 2023. Les valeurs au rôle 2022-2023-2024 avaient, quant à elles, été établies selon la date de référence du 1^{er} juillet 2020.

La variation de la valeur de votre propriété peut donc s'expliquer par les **conditions du marché** immobilier qui ont grandement variées **entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} juillet 2023**, et ce, même si vous n'avez fait aucun changement à votre propriété.